



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du mardi 31 mars 2015

L'an deux mille quinze, le trente et un mars à vingt heures quarante cinq, le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil à la Mairie sous la Présidence de M. Jean-Paul DUMOULIN Maire.

Date de convocation : 24 mars 2015

Présents : VIGEANT Catherine, Thierry LARIGNON, CHAUVET Bruno, MARECHAL Fabien, RANDONNET Marc, DUMOULIN Jean-Paul, DELIN Pâquerette, PORCHET Sébastien, MASSARI Philippe, LENOIR Stéphanie, COHU Jean-Stéphane, LUCERI Morgane, MERCERON Jérôme
Absents excusés : RAVARD Stéphane, (pouvoir à C. VIGEANT), VELINA Olivier (pouvoir à T. LARIGNON),

Secrétaire de séance : CHAUVET Bruno,

+++

I – FINANCES

1 BUDGET GENERAL



APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

➤ ADOPTE à l'unanimité, le compte administratif 2014 du Budget Général se présentant comme suit :

	SECTION D'EXPLOITATION	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	Résultats	Résultats	Restes à réaliser
Excédent antérieur reporté 2013	14.148,09 €		
Recettes de l'exercice	548.357,77 €	550.685,23 €	
TOTAL DES RECETTES	562.505,86 €	550.682,23 €	233.000,00 €
Déficit antérieur reporté 2013	€	23.079,55 €	
Dépenses de l'exercice	480.192,59 €	604.125,14 €	
TOTAL DES DEPENSES	480.192,59 €	627.204,69 €	214.180,00 €
Excédent de clôture	82.313,27 €		18.820,00 €
Déficit de clôture		76.519,46 €	

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

Le Conseil Municipal :

* après s'être fait présenter les budgets primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif ;

* après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

* après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

↳ **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS 2014

Constatant que les résultats définitifs 2014 présentent un excédent d'exploitation de **82.313,27 €** et un déficit d'investissement de **76.519,46 €**

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2014 ;

L'affectation des résultats de l'exercice 2014 sur le budget 2015 est :

- **Ligne 002 – résultat de fonctionnement reporté = 24.613,81 €**
Recettes de fonctionnement
- **Ligne 1068 – excédent de fonctionnement = 57.699,46 €**
Recettes investissement
- **Ligne 001 – résultat d'investissement reporté = 76.519,46 €**
dépenses d'investissement

BUDGET PRIMITIF 2015

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2015

FONCTIONNEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
Produits des services	32.657,00 €	Charges à caractère général	131.269,58 €
Impôts et taxes	280.949,89 €	Charges de personnel	190.176,84 €
Dotations et participations	177.076,00 €	Charges de gestion courante	131.710,91 €
Autres produits gestion courante	12.666,72 €	Dépenses imprévues	8.727,54 €
Atténuation de charges	6.000,00 €	Charges financières	25.443,93 €
Produits financiers	4,00 €	Virement à la sect. investissement	14.177,61 €
Produits exceptionnels	810,62 €	Opérations d'ordre	33.271,63 €
Excédent antérieur	24.613,81 €		
TOTAL	534.778,04 €	TOTAL	534.778,04 €
INVESTISSEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
Subventions d'investissement	665.930,44 €	Subventions d'équipements versées	13.703,00 €
Opérations d'ordre	33.271,63 €	Déficit antérieur	76.519,46 €
Dotations fonds divers réserves	92.428,46 €	Immobilisations corporelles	38.282,00 €
Virement de la section de foncion.	14.177,61 €	Immobilisations en cours	612.319,41 €
		Remboursement d'emprunts	63.289,27 €
		Immobilisations incorporelles	1.695,00 €
TOTAL	805.808,14 €	TOTAL	805.808,14 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2015 à l'unanimité

TAUX D'IMPOSITION 2015

Le Maire présente au Conseil Municipal, l'état de notification des taux d'imposition de 2015 des taxes directes locales, établi par les services fiscaux concernant le produit fiscal 2014 à taux constants :

POUR 2015	Bases d'imposition prévisionnelles 2015	Taux d'imposition proposés	Produit fiscal à taux constants
Taxe d'habitation	583.100 €	20,75 %	120.993 €
Taxe foncière (bâti)	385.100 €	19,16 %	73.785 €
Taxe foncière (non bâti)	45.400 €	50,62 %	22.981 €
			217.759 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les taux d'imposition de 2015 avec 12 voix (2 contre et 1 abstention)

Taxe d'habitation	20,75 %
Taxe foncière (bâti)	19,16 %
Taxe foncière (non bâti)	50,62 %

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2015

Le Maire, informe le conseil municipal des demandes de subvention reçues pour l'exercice 2015.
Il propose, suite à la réunion de commission, l'attribution des subventions suivantes :

		Propositions 2015 Commission du 23 mars
F.C.N.M.A	Football	860,00 €
Amicale Laïque	Section cyclisme	160,00 €
B.C.N.O.B.C.	basket	360,00 €
A.D.M.R.	Service à la personne	410,00 €
Association parents d'élèves		410,00 €
Le Jarlignon		500,00 €
Tennis de table		160,00 €
Coopérative scolaire 15 € x 75 élèves		1.140,00 €
TOTAL		4.000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les subventions 2015 présentée ci-dessus avec 13 voix (1 contre et 1 abstention)

🔗 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

➤ ADOPTE à l'unanimité, le compte administratif 2014 du Budget annexe assainissement se présentant comme suit :

	SECTION D'EXPLOITATION	SECTION D'INVESTISSEMENT
Excédent antérieur reporté 2013	8.797,48 €	
Recettes de l'exercice	30.245,83 €	15.618,86 €
TOTAL DES RECETTES	39.043,31 €	15.618,86 €
Déficit antérieur reporté 2013		6.022,33 €
Dépenses de l'exercice	14.523,10 €	15.800,86 €
TOTAL DES DEPENSES	14.523,10 €	21.823,19 €
Excédent de clôture	24.520,21 €	
Déficit de clôture		6.204,33 €

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

Le Conseil Municipal :

* après s'être fait présenter les budgets primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif ;

* après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

* après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

🔗 DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS 2014

Constatant que les résultats 2014 présentent un excédent d'exploitation de 24.520,21 € et un déficit d'investissement de 6.204,33 €

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2014 ;

L'affectation des résultats de l'exercice 2014 sur le budget annexe ASSAINISSEMENT 2015 est :

- **Ligne 002 – résultat de fonctionnement reporté** = 18.315,88 €
Recettes de fonctionnement
- **Ligne 1068 – excédent de fonctionnement** = 6.204,33 €
Recettes investissement
- **Ligne 001 – résultat d'investissement reporté** = 6.204,33 €
dépenses d'investissement

BUDGET PRIMITIF 2015

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2015

FONCTIONNEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
Produits des services	19.000,00 €	Charges à caractère général	24.110,25 €
Opérations d'ordre	8.000,00 €	Charges financières	4.577,14 €
Excédent antérieur	18.337,32 €	Virement à la sect. investissement	5.240,23 €
		Opérations d'ordre	11.409,70 €
TOTAL	45.337,32 €	TOTAL	45.337,32 €
INVESTISSEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
Opérations d'ordre	11.409,70 €	Opérations d'ordre	8.000,00 €
Dotations fonds divers réserves	6.204,33 €	Déficit antérieur	6.204,33 €
Virement de la section de foncion.	5.240,23 €	Remboursement d'emprunts	8.649,93 €
TOTAL	22.854,26 €	TOTAL	22.854,26 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2015 à l'unanimité

⑥ BUDGET ANNEXE LES ECLUZIS

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- ADOPTE à l'unanimité, le compte administratif 2014 du Budget annexe LES ECLUZIS se présentant comme suit :

	SECTION D'EXPLOITATION	SECTION D'INVESTISSEMENT
Excédent antérieur reporté 2013		
Recettes de l'exercice	372.114,25 €	356.498,49 €
TOTAL DES RECETTES	372.114,25 €	356.498,49 €
Déficit antérieur reporté 2013	1.832,26 €	56.498,49 €
Dépenses de l'exercice	373.422,19 €	364.562,02 €
TOTAL DES DEPENSES	375.254,45 €	421.060,51 €
Excédent de clôture		
Déficit de clôture	3.140,20 €	64.562,02 €

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

Le Conseil Municipal :

* après s'être fait présenter les budgets primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion

dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif ;

* après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

* après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

↳ DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS 2014

Constatant que les résultats 2014 présentent un déficit de fonctionnement de **3.140,20 €** et un déficit d'investissement de **64.562,02 €**

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2014 ;

L'affectation des résultats de l'exercice 2014 sur le budget annexe LES ECLUZIS 2015 est :

- **Ligne 002 – résultat de fonctionnement reporté = 3.140,20 €**
dépenses de fonctionnement
- **Ligne 001 – résultat d'investissement reporté = 64.562,02 €**
dépenses d'investissement

BUDGET PRIMITIF 2015

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2015

FONCTIONNEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
Produits des services	157.710,15 €	Charges à caractère général	81.506,93 €
Opérations d'ordre	454.069,95 €	Déficit antérieur	3.140,20 €
	7.860,00 €	Charges de gestion courante	1,00 €
		Charges financières	8.500,00 €
		Virement à la sect. investissement	154.069,95 €
		Opérations d'ordre	364.562,02 €
			7.860,00 €
TOTAL	619.640,10 €	TOTAL	619.640,10 €
INVESTISSEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
Opérations d'ordre	364.562,02 €	Opérations d'ordre	454.069,95 €
Virement de la section de foncion.	154.069,95 €	Déficit antérieur	64.562,02 €
TOTAL	518.631,97 €	TOTAL	518.631,97 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2015 à l'unanimité

④ BUDGET ANNEXE RPI DE L'AUTISE

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- ADOPTE à l'unanimité, le compte administratif 2014 du Budget annexe RPI DE L'AUTISE se présentant comme suit :

	SECTION D'EXPLOITATION	SECTION D'INVESTISSEMENT
Excédent antérieur reporté 2013		17.138,27 €
Recettes de l'exercice	225.055,92 €	10.079,48 €
TOTAL DES RECETTES	225.055,92 €	27.217,75 €
Déficit antérieur reporté 2013	15.286,67 €	

Dépenses de l'exercice	195.511,45 €	24.134,89 €
TOTAL DES DEPENSES	210.798,12 €	24.134,89 €
Excédent de clôture	14.257,80 €	3.082,86 €
Déficit de clôture		

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

Le Conseil Municipal :

* après s'être fait présenter les budgets primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif ;

* après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

* après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

↳ **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS 2014

Constatant que les résultats définitifs 2014 présentent un excédent d'exploitation de **14.257,80 €** et un excédent d'investissement de **3.082,86 €**

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2014 ;

L'**affectation** des résultats de l'exercice 2014 sur le budget annexe du RPI DE L'AUTISE 2015 est

- **Ligne 002 – résultat de fonctionnement reporté = 14.257,80 €**
recettes de fonctionnement
- **Ligne 001 – résultat d'investissement reporté = 3.082,86 €**
recettes d'investissement

BUDGET PRIMITIF 2015

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2015

FONCTIONNEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
Produits des services	63.500,00 €	Charges à caractère général	89.669,47 €
Dotations et participations	150.014,35 €	Charges de personnel	123.130,46 €
Produits financiers	1,00 €	Charges de gestion courante	500,00 €
Excédent antérieur	14.257,80 €	Dépenses imprévues	3.500,00 €
		Charges financières	893,74 €
		Amortissement	10.079,48 €
TOTAL	227.773,15 €	TOTAL	227.773,15 €
INVESTISSEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
Excédent reporté	3.082,86 €	Immobilisations corporelles	3.581,96 €
Amortissements	10.079,48 €	Remboursement d'emprunts	9.580,38 €
TOTAL	13.162,34 €	TOTAL	13.162,34 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2015 à l'unanimité

PARTICIPATION DES COMMUNES 2015

Conformément aux conventions de gestion du RPI DE L'AUTISE et suite au vote du budget 2015 la participation des communes attendue pour l'équilibre se monte à 142.864,35 € et se répartie de la façon

suivante :

	ECOLE	CANTINE	GARDERIE	TRANSPORT		TOTAL
NOMBRE D'INSCRITS	125	117	89	125		
pour Oulmes	76	70	56	76		
pour B-Courdault	49	47	33	49		
% OULMES	61%	60%	63%	61%	50%	
% COURDAULT	39%	40%	37%	39%	50%	
TOTAL DEPENSES	89 725,86 €	82 890,35 €	26 247,92 €	32 490,98 €	9 580,38 €	
TOTAL RECETTES	17 340,66 €	42 250,00 €	18 900,00 €	9 501,00 €	10 079,48 €	
COÛT	72 385,20 €	40 640,35 €	7 347,92 €	22 989,98 €	- 499,10 €	142 864,35 €
PART OULMES	44 010,20 €	24 314,74 €	4 623,41 €	14 023,89 €	- 249,55 €	86 722,69 €
PART COURDAULT	28 375,00 €	16 325,61 €	2 724,51 €	8 966,09 €	- 249,55 €	56 141,66 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité pour le budget primitif 2015

- Participation de la commune d'OULMES budget général : à hauteur de 86.722,69 €
- Participation de Bouillé Courdault : à hauteur de 56.141,66 €

II – INFORMATIONS GENERALES

1) La Communauté de communes Vendée Sèvre Autise

CONSEIL DE COMMUNAUTE du 30 mars

- ✓ Vote des budgets 2015
- ✓ Maintien des taux d'imposition
- ✓ Accord pour la réalisation de l'extension du Centre minier de Faymoreau : salle d'exposition, pour la qualification Musée de France





2) Le SYCODEM – TRIVALIS

La mise en place de l'apport volontaire des papiers est repoussée à janvier 2016



3) Les syndicats intercommunaux

SYDEV : syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée	Thierry LARIGNON Philippe MASSARI Sébastien PORCHET Jérôme MERCERON	Remplacement des armoires de commande vétustes Remplacement des projecteurs sur le terrain de pétanque	
Syndicat intercommunal d'alimentation en Eau Potable de la forêt de Mervent	Jean-Paul DUMOULIN Marc RANDONNET Paquy DELIN Jérôme MERCERON	Pas de nouvelles informations	
SPL Société publique locale = agence de services aux collectivités locales de Vendée	Thierry LARIGNON	Pas de nouvelles informations	
Le syndicat mixte e-Collectivités Vendée	Jean-Paul DUMOULIN	Pas de nouvelles informations	

CCAS centre communal d'action sociale	Jean-Paul DUMOULIN Cathy VIGEANT Marc RANDONNET Stéphanie LENOIR Morgane LUCERI	Réunion budget le 3 mars	
SIVU DES LOGTS FOYERS CIAS centre intercommunal d'action sociale	Cathy VIGEANT Marc RANDONNET	Réunion budget le 19 mars	
SICRA Syndicat intercommunal des communes riveraines de l'Autise	Cathy VIGEANT Thierry LARIGNON JeanStéphane COHU	réunion budget le 7 avril	
PARC NATUREL du MARAIS POITEVIN	Marc RANDONNET Fabien MARECHAL	AG le 10 mars	
SYNDICAT MIXTE Des bassins VENDEE SEVRE AUTISES	Marc RANDONNET Fabien MARECHAL	Réunion budget le 2 mars Enquête publique pour travaux Autise Voir après	

4) Les commissions intercommunales

Commission 13 juillet	OULMES NIEUL SUR L'AUTISE BOUILLE COURDAULT	En attente
Commission RPI DE L'AUTISE	OULMES BOUILLE COURDAULT	FINANCES 2015 : besoin de trésorerie = <i>décalage entre les sorties d'argent pour paiement des factures et salaires ET les rentrées</i> <i>Proposition CREDIT AGRICOLE</i> <i>crédit de trésorerie = EURIBOR 1mois 1,50%</i>

OBJET : BUDGET ANNEXE RPI DE L'AUTISE - LIGNE DE TRESORERIE

Pour faire face aux besoins de trésorerie du Budget annexe du RPI DE L'AUTISE, dû au décalage entre les encaissements de recette et le mandatement des factures, le Maire propose au Conseil de faire réaliser une ligne de trésorerie à hauteur de 50.000 €.

Le maire propose au conseil de contracter cette ouverture de crédits auprès du Crédit Agricole.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

➤ DECIDE de demander à la CAISSE DU CREDIT AGRICOLE l'attribution d'une ouverture de crédit, aux conditions financières proposées :

Montant : 50.000 € - 12 mois - Taux : Euribor 1 mois + 1.50% - Commission d'engagement : néant

Les utilisations de ce concours seront remboursées au gré de la collectivité

➤ PREND L'ENGAGEMENT : d'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution du budget annuel, d'affecter les ressources procurées par ce concours, suivant leur destination et les règles d'affectation budgétaire ;

➤ PREND L'ENGAGEMENT : pendant toute la durée de l'ouverture de crédit de créer et de mettre en recouvrement en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement des fonds utilisés ;

➤ CONFERE : en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M. le Maire pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

5) Les commissions communales

ADJOINT / Olivier VELINA

URBANISME LOTISSEMENT	COHU Jean-Stéphane RAVARD Stéphane	Publicité LES ECLUZIS	Stéphane	Réunion le 19 mars
--------------------------	---------------------------------------	--------------------------	----------	--------------------

	MARECHAL Fabien PORCHET Sébastien	Terrains allée des Maléons	Olivier	A l'étude avec projet ECOLE
BÂTIMENTS	COHU Jean-Stéphane RAVARD Stéphane MARECHAL Fabien MERCERON Jérôme CHAUVET Bruno LARIGNON Thierry	Agence Postale : Climatisation	Fabien	A réaliser au printemps manque chiffrage maçonnerie
		volets locatif 23 rue G. C + mairie	Jérôme	Devis demandés
		Vidéosurveillance	Olivier	Devis demandés
		Porte toilettes publiques	Jérôme	Contacts pris
		Démoussage toitures façades	Bruno	Prévision nettoyage bâtiment atelier
		ECOLE réhabilitation	Olivier	Info rencontre CAUE Mme BELLICAUD suite au départ de M. ESPOT
	Local associatif	Jérôme	A reprendre	
	Marc	EGLISE	Marc	Réunion chantier du 24 mars – lancement TC2
AFFAIRES SCOLAIRES	LUCERI Morgane VIGEANT Cathy MARECHAL Fabien LENOIR Stéphanie	École : fonctionnement	Olivier	Conseil école 24 mars
		Cantine	Morgane	CONVENTION DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS POUR LA CANTINE A COURDAULT Part OULMES : 6.636,35 €
		Garderie	Stéphanie	
		Transport		

OBJET : CONVENTION DE PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE CANTINE SCOLAIRE A L'ECOLE DE COURDAULT DANS LE CADRE DU RPI DE L'AUTISE

Le Maire expose :

Les écoles primaires d'Oulmes et Bouillé-Courdault constituent depuis septembre 1994 un Regroupement Pédagogique Intercommunal. Les élèves scolarisés à Bouillé-Courdault (classe de CE1, CE2, CM1, CM2) bénéficiaient jusqu'en juin 2014 des services de la cantine d'Oulmes, avec un transport organisé par le RPI entre les deux écoles pendant la pose méridienne.

Soucieux d'un meilleur confort pour les élèves, la commission du RPI a donc décidé d'aménager une cantine à l'école de Courdault ce qui permet donc la suppression de la navette entre les deux écoles (temps de récréation plus long pour les enfants), et évite également de programmer trois services de cantine à Oulmes.

Des travaux ont été réalisés dans l'ancien logement des instituteurs pour aménager la salle du rez de chaussée en réfectoire avec liaison froide.

Dans le cadre du fonctionnement du RPI la commune de Bouillé-Courdault met à disposition de la commune d'Oulmes ces locaux avec une participation financière correspondant aux travaux réalisés

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de règlement par les deux communes concernées et au prorata du nombre respectif d'enfants inscrits à l'école :

↳ De la totalité des frais d'investissement (aménagement, acquisitions de matériels (frigo, lave-vaisselle, four, etc. ...).


Le montant total revenant à la commune d'Oulmes est de 6 636.35 € pris en charge en une seule fois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ACCEPTE les termes de la dite convention
- MANDATE le Maire pour sa signature
- VERSE la somme de 6.636,35 € à la commune de BOUILLE COURDAULT

ADJOINT / Cathy VIGEANT

ENVIRON-	LARIGNON Thierry	Aménagement	Cathy	Réunion le 9 mars
----------	------------------	-------------	-------	-------------------

NEMENT CIMETIÈRE	LENOIR Stéphanie DELIN Paquy MERCERON Jérôme	fleurissement belvédère		
		Pieds de murs	Cathy	
		Rue de la Maladrie		
		Clos du bouilleur / panneau	Cathy	
		Illuminations / sapins	Jérôme	
INFORMATIONS - COMMUNICATION	RANDONNET Marc LUCERI Morgane LENOIR Stéphanie LARIGNON Thierry VELINA Olivier	Journal municipal	Cathy	Réunion le 18 février Prépa flash avril – date limite pour les articles le 15 mars
		flashes	Cathy	
		Site internet	Morgane	
FÊTES RÉCEPTIONS	MERCERON Jérôme CHAUVET Bruno LUCERI Morgane LARIGNON Thierry	Cérémonie 8 mai / 11 novembre / 5 décembre	Cathy	Réunion le 10 mars
		OULMES'AMUSE	Cathy	
		Fête nationale 14 juillet	Cathy	
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE		exposition Printemps des Poètes DUO DE BESTIOLES : prévoir les permanences – théâtre en Juin pièce de Molière Animation Vide Grenier le 14 juin sur le thème « Liberté Egalité Fraternité »		

ADJOINT / Thierry LARIGNON

VOIRIE SÉCURITÉ	MERCERON Jérôme COHU Jean-Stéphane RAVARD Stéphane PORCHET Sébastien CHAUVET Bruno VELINA Olivier DELIN Paquy MASSARI Philippe	Tampons RN 148	Stéphane / Jean- Stéphane	tampons à refaire par la SAUR
		Eclairage les Ouches	Thierry	convention SYDEV : part Oulmes 7.925 €
		Trottoirs les Ouches	Thierry	Programme voirie 2014-2015 réalisation 2016
		Peinture routières	Sébastien	bandes jaunes prochainement
		Radars	Stéphane / Jean- Stéphane	Reprendre l'installation du logiciel
		Classement voirie	Thierry	
		Association foncière	Thierry	
		Parking Mairie	Jérôme	
		Devant Salle	Jérôme	
		Place André Faucher	Paquy	
		Sécurité stationnement	Stéphane	
ASSAINIS- SEMENT	MASSARI Philippe COHU Jean-Stéphane Paquy DELIN	Nettoyage réseau les Ouches	Paquy	Intervention Bodin
		THIBIE Tests à la fumée	Philippe	

OBJET : TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC – PROGRAMME ENVIRONNEMENT LOT LES OUCHES - CONVENTION AVEC LE SYDEV

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, une proposition de travaux d'Eclairage Public concernant la mise au norme des lanternes dans le lotissement les Ouches (rue des Lilas et rue des Rosiers)

Il présente ensuite le projet de convention du SYDEV pour la réalisation de ces travaux d'un total de 15.850 € HT, subventionnés à hauteur de 50 % par le SYDEV, et dont la part communale se répartie comme suit :

Les montants indiqués ci-dessous sont en Euros

Thème	Désignation des prestations	Unité	Quantité	Montant Total (H.T.)*	Montant Total (T.T.C.)	Base Participation	Taux de participation du demandeur	Participation du demandeur
ECLAIRAGE PUBLIC	Réalisation de l'étude d'exécution et des démarches administratives relatives à une opération d'éclairage public ou de signalisation lumineuse tricolore ou d'infrastructure sportive extérieure	forfait	1	412	495	412	50%	206
ECLAIRAGE PUBLIC	Dépose préalable, éventuelle de l'ensemble des matériels (y compris démolition éventuelle des socles béton existants)	forfait	1	879	1 055	879	50%	440
ECLAIRAGE PUBLIC	Démarches relatives d'une part à l'obtention de l'attestation de conformité (CONSUEL) et/ou d'autre part, à l'élaboration des démarches préalables à la réalisation des travaux y compris mise à jour du SIG	forfait	1	62	74	62	50%	31
ECLAIRAGE PUBLIC	Fourniture, pose et raccordement d'1 lanterne CORALIE peinte équipée 45W CPOT sur mât cylindroconique acier galvanisé peint - Hauteur 4m l'ensemble peint RAL6009 (vert sapin)	u	12	13 953	16 743	13 953	50%	6 976
ECLAIRAGE PUBLIC	Fourniture, pose d'1 mât cylindroconique acier galvanisé peint - Hauteur 4m- Y compris repose lanterne existante et changement de la lampe	u	1	544	653	544	50%	272
TOTAL PARTICIPATION A LA CHARGE DU DEMANDEUR :								7 925 €

*Les prix incluent un taux de maîtrise d'œuvre de 5%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DONNE SON ACCORD** pour mise au norme des lanternes dans le lotissement les Ouches présentée pour un montant de 7.925 €
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le SYDEV

ADJOINT / Marc RANDONNET

VIE ASSOCIATIVE	MERCERON Jérôme CHAUVET Bruno VIGEANT Cathy			
FINANCES	VELINA Olivier DELIN Paquy LARIGNON Thierry PORCHET Sébastien	Déclaration H1		
		Consommation énergie		
P.A.V.E	RANDONNET Marc	Suite à donner au diagnostic		
ACCESSIBILITE E.R.P.	RANDONNET Marc	Suite à donner au diagnostic		

Commission VOIRIE ATELIER :

OBJET : ACHAT MATERIEL pour le SERVICE TECHNIQUE

Le Maire rappelle que le service technique utilise une tondeuse Z18 Husqvarna et un gyrobroyeur qui ne répondent plus aux besoins d'aujourd'hui.

La commission propose de changer pour quelque chose de mieux adapté

AREPE	BILLAUD SEGEBA
14.790 € HT Reprise du matériel 920 €	17.890 € HT
- PRIX + équipée route : +1.285 € HT + moteur diesel + autonome + reprise de l'ancien matériel + marque reconnue + essais fait par les agents + ne nécessite plus l'intervention des Jardins d'Autise	+ plus proche - Non équipé route - Sans reprise - Pas d'essais par les agents

Le choix se porte sur

TONDEUSE FRONTALE HUSQVARNA

P 520 D 4X4

Plateau de coupe 132 cm

Mulching + ejection arrière

4 roues motrices

Transmission hydrostatique



Moteur diesel 20 CV
 Equipée route
 Pour un montant de 14.790 € HT
TONDOBROYEUR
 Largeur 132 cm
 40 couteaux
 Pour un montant de 1.211 € HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- DECIDE l'achat du matériel présenté ci-dessus chez AREPE (NIORT) pour un total de 16.001 € HT
- AUTORISE le Maire a procéder à la reprise de l'ancien matériel : 920 € pour la tondeuse + 320 € pour le gyrobroyeur
- MANDATE le Maire pour la signature des pièces nécessaire

Commission INFORMATION COMMUNICATION :
OBJET : SITE INTERNET de la COMMUNE D'OULMES

Aujourd'hui le site communal www.communeoulmes-vendee.fr n'est plus actualisé. En effet le logiciel de suivi n'est plus mis à jour par le prestataire MAGNUS Groupe Berger Levrault.

Dans la perspective de communication locale la création d'un nouveau site s'impose.

le Maire propose à l'assemblée la mise en place d'un site internet avec un service de maintenance pour la commune, le tout spécifié par contrats.

KREALYDE		ISALIS	
CREATION SITE	1.200 € 15 pages	CONCEPTION charte graphique	560 €
Newsletter	50 €	CONCEPTION technique	1.490 €
Agenda	210 €	Hébergement	410 € / an
Annuaire	210 €	Nom de domaine	19 € /an / nom
Météo	50 €		
Flash infos	100 €		
Multi support	420 €		
Formation	210 €		
Nom de domaine	15 € / an / nom		
Pages supp	de 50 à 100 €		
Hébergement	150 € / an		
Support technique	30 € / h		
Maintenance sécurité	30 € / h		
Formule de base 1 ^{ère} année : 2.790 € Puis coût annuel mini : 240 €		Formule de base 1 ^{ère} année : 2.498 € HT – 2.997,60 € TTC Puis coût annuel mini : 448 €	
+ hébergement + formation : journée de 7 h + nombre de pages : 15 + nom de domaine : 15 € <ul style="list-style-type: none"> - Sécurité moindre - Semble plus compliqué - maintenance facturée à l'heure - Tarif page supplémentaire : 50 à 100 € 		+ notoriété + semble plus simple + support facturé annuellement + tarif page supplémentaire : 5 € <ul style="list-style-type: none"> - Formation : ½ journée - Nombre de pages : 10 - 2 noms de domaine (38 €) 	

Après consultation, il propose de retenir la société ISALIS dont le siège social est situé à Maillé représentée par Monsieur Audineau .

Le conseil municipal après en avoir délibéré, avec 12 voix Pour et 3 abstentions

- Décide de retenir la société ISALIS représentée par Mr Audineau pour la création et la maintenance du site internet de la commune pour un montant de : Formule de base 1^{ère} année : **2.498 € HT – 2.997,60 € TTC**, puis coût annuel mini : 448 €
- Charge Monsieur le Maire de signer les contrats de création et de maintenance du site internet.

Commission FÊTES CEREMONIES :
OBJET : OULMES'AMUSE 2015

Depuis 2 ans, la commune de Oulmes organise en partenariat avec les associations regroupées au sein du Jarlignon, une animation destinée en priorité aux familles.

Le choix de reconduire ou non cette manifestation revient au conseil, sur proposition de la commission « Fêtes et Receptions »

3 Propositions d'animation à Oulmes le 4 juillet 2015

Proposition 1		Proposition 2		Proposition 3	
Après-midi récréatif pour les enfants		Soirée musicale pour les familles		Après-midi + soirée	
- location de jeux gonflables	710	- Country ?	0	- location de jeux gonflables	710
+ jeux en bois	100	- La bande à Cécé	200	+ jeux en bois	100
- maquillage	280	- Crokenjambe	500	- maquillage	280
- sculpteur sur ballon	350	- Sacem	300	- sculpteur sur ballon	350
- mime « Double face »	0	- scène	0	- mime « Double face »	0
- Zumba	0	- électricité	0	- Zumba	0
- Country	300			- Country	200
- Sacem	0			- La bande à Cécé	500
- électricité				- Crokenjambe	300
				- Sacem	0
				- électricité	300
				- repas des bénévoles	
total	1730	total	1000	total	2740
Pour : prix Contre : Pas véritablement de buvette donc difficile d'impliquer le Jarlingon et d'avoir des bénévoles sur le terrain pour la surveillance des jeux. Problème de la subvention versée au Jarlingon par la CCVSA		Pour : prix, moins d'organisation pour la commission Contre : pas de jeux pour les enfants, simple « fête de la musique » Problème de la subvention versée au Jarlingon		Pour : journée pour toute la famille, implication du Jarlingon donc bénévoles pour aider l'après-midi Contre : prix réduit avec les subventions	

Le conseil municipal après en avoir délibéré, avec 14 voix Pour la proposition 3 Après midi et soirée, et 1 abstention

III – AVIS ENQUETE PUBLIQUE

Déclaration d'Intérêt Général et la demande d'autorisation des travaux réalisés par le Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes (SMVSA) et le Syndicat Intercommunal des Communes Riveraines de l'Autise (SICRA).

Le Maire expose :

Le présent dossier concerne la Déclaration d'Intérêt Général et la demande d'autorisation des travaux réalisés par le Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes (SMVSA) et le Syndicat Intercommunal des Communes Riveraines de l'Autise (SICRA).

Cette démarche réglementaire est nécessaire à l'intervention de la collectivité sur terrains privés et répond aux exigences mentionnées dans l'article R214-99 du Code de l'environnement

Les travaux cibles dans le présent document de **déclaration d'intérêt général et de demande d'autorisation** concernent le bassin versant de l'Autise dans sa traversée vendéenne en amont du barrage de Mauvais (qui définit la séparation entre la Vieille et la Jeune Autise), y compris ses affluents de rive droite dans leur partie vendéenne.

Les communes concernées sont adhérentes au SMVSA et au SICRA, à savoir :

- St Hilaire des Loges, Xanton-Chassenon, Nieul sur l'Autise, **Oulmes**, Bouille-Courdault et St Pierre le Vieux

Les travaux qui ont été définis font suite à la réalisation d'une étude préalable à un Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) et ont vocation à améliorer le fonctionnement physique des cours d'eau pour atteindre le bon état écologique demandés par la Directive cadre Européenne sur l'eau (DCE).

Le programme de travaux s'établit donc sur la restauration de plusieurs compartiments :

- **Lit mineur** par des travaux de :
 - o lutte contre le colmatage
 - o restauration morphologique des cours d'eau pour retrouver des habitats de qualité
- **Berge et ripisylve** avec :
 - o la lutte contre le piétinement
 - o la restauration de la végétation des berges
- **Continuité et ligne d'eau** avec :

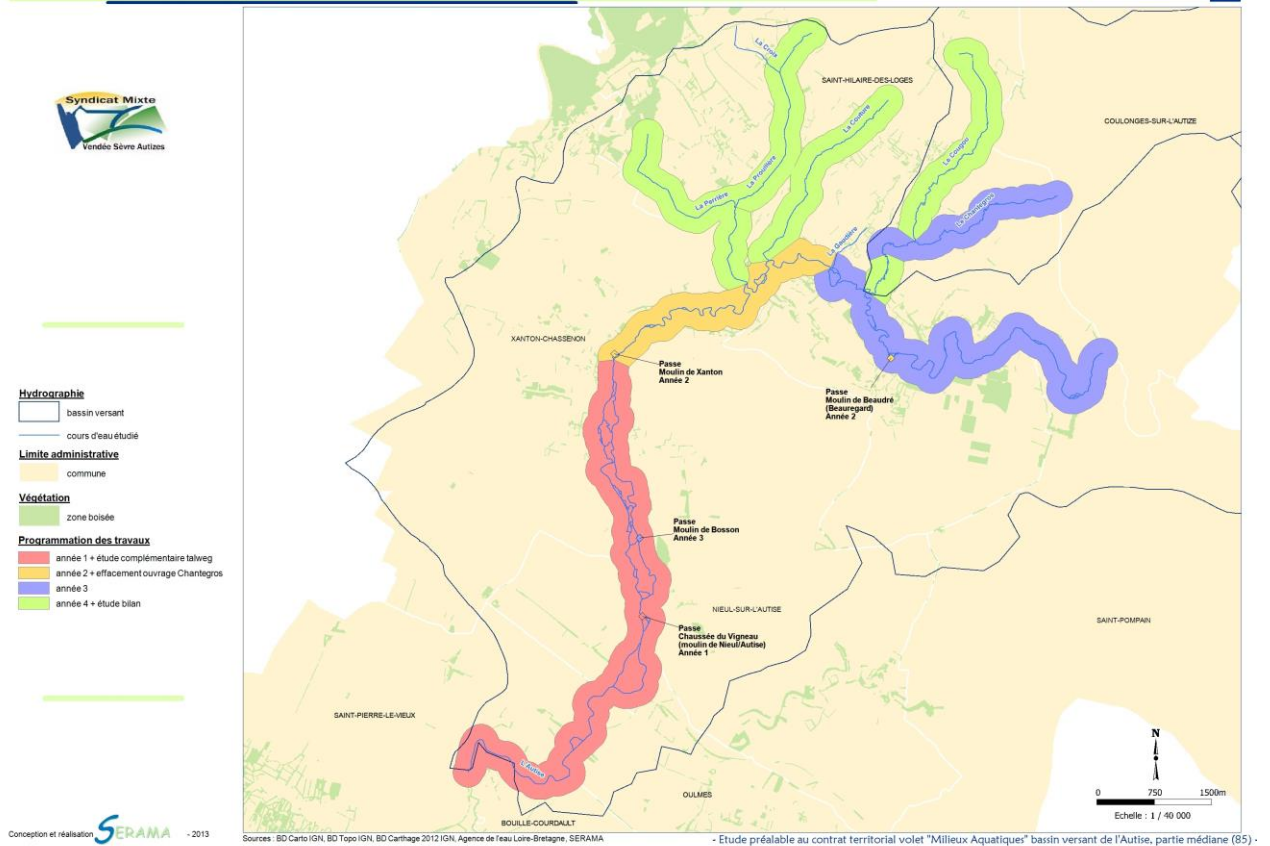
- o l'amélioration des conditions de circulation piscicole et de transit des sédiments
- o la restauration d'écoulements naturels

- **Annexes et lit majeur** avec :

- o l'amélioration des conditions de fonctionnement des frayères à brochets

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE TRAVAUX

41



Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- EMET un avis FAVORABLE à la Déclaration d'Intérêt Général et la demande d'autorisation des travaux réalisés par le Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes (SMVSA) et le Syndicat Intercommunal des Communes Riveraines de l'Autize (SICRA).

V – QUESTIONS DIVERSES

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.
Prochaine séance le mardi 28 avril 2015*

Le Conseil municipal,

Le Maire,

